

DE LA SÉPARATION DES POUVOIRS

Quelques réflexions

Les réflexions ci-dessous s'inspirent du livre de Hans Tschäni : « Qui gouverne la Suisse ? », paru en 1983. Les idées contenues dans ce livre n'ont rien perdu de leur actualité, après vingt ans :

Le premier chapitre a pour titre : **La grande méfiance envers le copinage politique**. Là sont expliqués les raisons ayant conduit à la rédaction de ce livre :

« Puisqu'il existe un fossé entre l'autorité et les citoyens, il se pose la question de la conduite de l'État. Le public devient de plus en plus conscient du fait qu'une petite élite de faiseurs d'opinion et de groupes d'intérêt neutralisent la démocratie semi-directe. Le terme de "corruption" n'est à la vérité pas encore courant. Et pourtant, l'on doit reprocher à la Suisse officielle son copinage et son mépris de la séparation des pouvoirs... »

« Cette forte interaction entre les instances publiques et les instances privées a conduit à une transformation de notre démocratie, en même temps qu'à une méfiance de plus en plus forte. Le public désire des représentants au Parlement, alors que le système en fait des représentants d'intérêts privés. La conséquence de cette méfiance est que déjà deux tiers du Souverain s'est détourné des affaires de l'État.... »

Le développement de ce désintérêt peut être représenté par les taux de participation aux votations fédérales :

Période de législature :	44–47	48–51	56–59	64–67	72–75	76–79	80–81
Participation en %	61,7	53,8	49,6	45,7	36,7	44,5	35,6

Le sentiment d'impuissance en face de groupes de pressions parfaitement organisés et financés mène donc le citoyen moyen à se détourner de la chose publique, de la « res publica ». Se crée donc un vide politique, étant donné qu'une opposition digne de ce nom n'existe tout simplement pas dans les parlements cantonaux et fédéraux..

Que signifie le terme : « Démocratie ? »

La « Démocratie » est l'effort soutenu de créer et de développer une base et une organisation pour une société et un État, dans lequel l'individu se sent à l'aise. C'est à dire un environnement dans lequel il peut vivre librement, s'exprimer et agir et où il trouvera un certain degré de justice. La Démocratie peut

être ce que les penseurs de l'Antiquité avaient reconnu et craignaient : Le pouvoir du peuple. Platon écrit dans son oeuvre « La République » :

"Une révolution est le résultat de maux qui s'accumulent. Mais même un incident peut rendre malade un corps affaibli. Et alors arrive « la Démocratie ».

...

En réalité, la Démocratie est la tentative pénible et inlassable de l'humanité, de se saisir de la trinité "Liberté, Égalité, Fraternité", et de rechercher dans sa lumière la Vérité et la Justice. À l'heure actuelle, on comprend sous le terme de « démocratie » un comportement humain, une responsabilité sociale, de la transparence dans les affaires de l'État et de la société, la poursuite de la Justice et l'aide aux plus démunis, la participation du peuple aux décisions qui le touchent

Nul ne peut être absolument, totalement libre : "la liberté d'une personne s'arrête là où commence la liberté de son voisin. "

Un certain Baron de Montesquieu

Avec l'impératif de la **liberté personnelle** de l'individu dans l'État, la Démocratie atteint son plus haut niveau. Ce principe comprend la liberté personnelle ainsi que politique et forme la base de l'action dans le cadre de l'État. La discussion et la formation de l'opinion ne sont possibles que dans le cadre de ces libertés, avec la liberté de coalition, de pensée et de la presse. Lorsqu'une opposition désagréable n'est plus possible, la Démocratie est vidée de sa substance et menace de devenir une oligarchie. Seule une liberté personnelle, qui est également politique, rend possible une prise de position commune et une surveillance de l'État.

La transparence signifie que tout le processus de décision de l'appareil étatique et de l'administration doivent se passer au grand jour.

C'est sur cette réalité que vient se greffer un élément de la Démocratie, dont l'origine remonte à l'Antiquité, **le principe de la séparation des pouvoirs**. Un certain Charles de Secondat, Marquis de la Brède et de Montesquieu, a formulé ce principe dans son oeuvre maîtresse : « l'Esprit des Lois », en 1748, donc il y a déjà 254 ans. La séparation des pouvoirs signifie en fait la séparation organique et personnelle des trois fonctions principales de l'État, à savoir le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Elle a pour but de produire un équilibre destiné à empêcher l'abus de pouvoir. Donc, un contrôle automatique du système démocratique. La théorie comprend quatre échelons :

1.- La différenciation logique des fonctions étatiques : Légiférer, exécuter, juger selon le Droit.

- 2.- La séparation organique du pouvoir : Pour chacune des trois fonction un organe particulier : Parlement, Gouvernement, Justice.
- 3.- La séparation personnelle du pouvoir : La même personne ne peut appartenir qu'à un seul pouvoir.
- 4.- Le contrôle mutuel : **les trois instances se contrôlent mutuellement.**

La séparation des pouvoir à l'état pur n'existe réellement dans aucune Démocratie. Mais son degré de réalisation est un indice important de la valeur relative d'une Démocratie. De même que l'idée que l'on s'en fait.

La Pression sur les Médias

Une vérité d' évidence: Chaque démocratie repose sur la culture politique des citoyennes et citoyens. Et cette culture politique à son tour repose sur la liberté de la presse. Cette liberté, selon les principes libéraux, devrait permettre de surveiller l' État, mais également les détenteurs de la puissance brute. L' État suisse a en principe admis la liberté de la presse: par le biais de § 16 et 17 de la nouvelle Constitution fédérale. En fait, il la contrôle par le biais de la surveillance de la presse et d' une censure certaine

§ 16 de la Constitution fédérale: **Liberté d'opinion et d'information:**

- 1.- La liberté d' opinion et d' information sont garantis.
- 2.- Chaque personne a le droit de se former une opinion, de l' exprimer et de la répandre sans entraves.
- 3.- Chaque personne a le droit de recevoir librement des informations de sources libres et de les transmettre..

§ 17 de la Constitution fédérale: **Liberté de la presse:**

- 1.- La liberté de la presse, de la radio et de la télévision ainsi que d' autres formes de transmission de manifestations et d' informations est garantie.
- 2.- La censure est interdite.**
- 3.- Le secret de rédaction est garanti.

La censure s' établit par le biais des annonces, qui représentent environ le 80% des recettes des publications. Et par les subventions étatiques aux journaux. (transports à tarifs préférentiels). Une presse dépendante devient donc très vite le chien courant de l' économie et de la politique.

Une saine démocratie est-elle compatible avec un déséquilibre dans la répartition des richesses et des revenus ?

Je ne le pense pas.

L' argent, c' est le pouvoir. L' argent permet de tout acheter: Des biens et des services pour l' usage quotidien, pour l' usage de luxe; du bien-être, du confort, de la sécurité.

Mais également de l' espace dans les journaux et les autres médias, pour influencer le public.

Mais également des armes, pour équiper une force de protection personnelle.

Et aussi des voix, pour gagner des élections.

Et finalement des policiers, des juges, des politiciens, des magistrats, des experts.

Mais l' argent ne saurait racheter un honneur perdu, ni réparer une conscience endommagée...

Salaire d' un manager de pointe, par rapport au salaire d' un employé moyen dans une entreprise suisse:

1.- Société Générale de Surveillance:	fr. 2.075.000	38.665	54X
2.- Novartis :	3.480.000	82.282	42X
3.- Nestlé:	1.777.778	45 476	39X
4.- Zürich Financial::	2.529.900	75.656	33X
5.-UBS	4.951.220	214 882	23X
6.- CS-Group:	4 839 286	235 336	21X
7.- Swatch group:	1.005.056	94.350	20X
8.- Roche:	1.789.278	94.350	19X
9.- Holcim:	761.538	40.442	19X
10.- Swiss Re:	2.833.233	174.011	16X

Aux États-Unis, où des enquêtes régulières sont menées sur ce sujet, la différence entre le grand directeur et le simple ouvrier était de l' ordre de 25 à 1 en moyenne dans les années septante, en 1996, de 220 à 1, et en 199 de 475 à 1.

Pour ce qui est de la fortune:

En 1999, 30,86 % de la population suisse ne possédait aucune fortune
28,50 % entre Fr. 1.000 et 49.000: 2,82 de la fortune totale
10,62 % entre Fr. 50.000 et 99.000: 3,95%
10,68 % entre Fr. 100.000 et 199.000: 7,92%

11,73% entre Fr. 200.000 et 499.000: 19,15%
4,59% entre Fr. 500.000 et 999.000: 16,24%
un million et plus: 3,03%: 49,91% de la richesse nationale.

La question se pose simplement de savoir si une démocratie peut encore fonctionner correctement, lorsque les richesses et les revenus sont si inégalement répartis.

Et pour clore, quelques citations du Marquis de Montesquieu, la plupart extraites de son "Esprit des lois":

"Si, dans un État, vous n'entendez le bruit d'aucun conflit, vous pouvez être sûr que la liberté n'y est pas."

"Pour que l'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses le pouvoir arrête le pouvoir."

"Si une loi n'est pas urgente, alors il est urgent de ne pas avoir de loi."

"La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent."

"Quand je vais dans un pays, je n'examine pas si il y a de bonnes lois, car il y a de bonnes lois partout."

Et le dernier mot à Guillaume, Comte de Bismark, chancelier du Reich:

"Il est possible de gouverner un pays avec de mauvaises lois et de bons fonctionnaires, mais lorsque le contraire se produit, le désastre n'est jamais loin."